

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 15/03/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 Mars 2024

N° 22-2024

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

Représentés :

0

Pour :

8

Contre : 0

Abstention :

0

L'An Deux Mille Vingt Quatre le vingt-huit mars à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D , GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
 KROGSDAHL A, STEHLE C

Absents : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

Objet : signature de la Charte « Ville aidante Alzheimer »

Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée :

L'Association France Alzheimer et maladies apparentées se mobilise au quotidien pour répondre aux besoins des malades et leurs familles et pour sensibiliser l'opinion publique sur une pathologie qui touche près de 3 millions de personnes en France (malades et aidants). Aujourd'hui France Alzheimer souhaite formaliser par le biais d'une charte d'engagements réciproques l'investissement partenarial en direction des malades et leurs aidants.

L'adhésion à la charte « Ville aidante Alzheimer » permet d'afficher une volonté de favoriser l'inclusion des citoyens concernés par la maladie d'Alzheimer pour leur permettre de vivre au cœur de la cité.

A travers la signature de cette charte qui s'articule autour de 3 axes majeurs (la sensibilisation, l'inclusivité et l'orientation de la personne malade et de son proche aidant) la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT démontre son ouverture, son intérêt et son engagement en faveur de la qualité de vie de ces personnes. En contrepartie, France Alzheimer s'engage à relayer les éléments nécessaires à l'information et à la sensibilisation sur la maladie.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer la Charte Ville aidante Alzheimer afin de valoriser, soutenir et développer les actions de l'Association France Alzheimer en faveur d'une société plus inclusive.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire

A8.....Voix Pour et0.....Voix Contre

Décide d'adhérer à la Charte Village Aidante Alzheimer et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.




Le / La secrétaire de séance,

